



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : **30 novembre 2021**Date d'affichage : **30 novembre 2021**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DÉMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-177 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MARINGUES - TARIFICATION
DEROGATOIRE TEMPORAIRE POUR L'EAU ET L'ELECTRICITE SUITE A UN
SINISTRE

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

Lors de sa séance du 24 février 2020, le conseil communautaire de Plaine Limagne a défini les tarifs en vigueur sur les deux aires d'accueil des gens du voyage à Maringues et Randan.

Le vendredi 26 novembre dernier, le local technique de l'aire de Maringues a brûlé. Si l'alimentation en eau et électricité a été rétablie, les décomptes individuels de consommation par le logiciel de télégestion sont toujours indisponibles.

Dans l'attente de la remise en état du site, le vice-président propose de déroger à la délibération n°2020-41 pour la tarification de l'eau et de l'électricité et de fixer un tarif forfaitaire de 16,00 € hebdomadaire par emplacement.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'approuver la tarification forfaitaire pour les fluides pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Maringues le temps de la remise en état du local technique et du logiciel de télégestion tel qu'indiqué ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

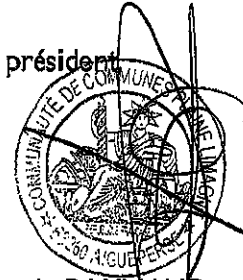
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 13/12/2021

Le président,

Le président



Claude RAYNAUD

